

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 5472

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, Mme Thomin, M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

à l'amendement n° 3658 de Mme Caroit

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« afin de porter la surface agricole utile française cultivée en légumineuses à 8 % d'ici le 1^{er} janvier
2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à réintroduire dans la loi l'objectif
initialement fixé dans le code rural supprimé par le Gouvernement.